



communauté de l'auxerrois

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant PLH & PDM**

Pièce 3.2.3 – OAP Thématique
Tourisme

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal arrêtant le projet de PLUi-HM le :

Une démarche accompagnée par :

- atopia,
- Cittanovà,
- ITEM,
- Espacité,
- Chambre d'Agriculture
- Palabreo
- Adalrys.

Sommaire

SOMMAIRE	3
OAP THEMATIQUE : TOURISME.....	4
INTRODUCTION	5
PREAMBULE	6
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2021–2031	6
LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2023-2028	7
LE CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLUi.....	8
ORIENTATIONS ET PRINCIPES	9
ORIENTATION 1 : COORDONNER UN TOURISME PATRIMONIAL ARTICULE A AUXERRE	9
ORIENTATION 2 : FAVORISER UN TOURISME « PRODUCTIF » LOCAL	12
ORIENTATION 3 : ASSURER UN TOURISME DURABLE QUI LIMITE L'IMPACT SUR LES RESSOURCES NATURELLES	14
ORIENTATION 4 : RENFORCER L'IDENTITE FLUVIALE ET MULTIMODALE DE L'AUXERROIS	15

OAP thématique : Tourisme

Introduction

Territoire au patrimoine historique, viticole et naturel remarquable, l'Auxerrois dispose d'un fort potentiel touristique encore largement sous-exploité. Consciente de ses atouts et des enjeux d'attractivité et de développement économique liés au tourisme, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) a engagé, dès 2015, une stratégie ambitieuse de développement touristique. Celle-ci a été réaffirmée et renforcée à travers la stratégie 2021-2031, avec une ambition claire : faire du tourisme un levier durable pour l'économie locale, la qualité de vie et l'image du territoire.

À moins de deux heures de Paris, l'Auxerrois constitue une destination idéale pour les courts séjours, avec Auxerre comme porte d'entrée principale. L'offre touristique y est riche et diversifiée : tourisme fluvial, itinérance douce (vélo, randonnée), œnotourisme, culture et gastronomie. La destination se distingue également par son engagement croissant en faveur du slow-tourisme, une approche centrée sur la valorisation des ressources locales, la préservation de l'environnement et le respect du rythme des visiteurs. Cette philosophie guide aujourd'hui l'action publique en matière d'aménagement et d'animation touristiques.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) «Tourisme» traduit cette ambition à l'échelle du territoire. Elle vise à renforcer les synergies entre acteurs publics et privés, encourager les mobilités douces, améliorer la qualité des hébergements, requalifier les sites naturels et fluviaux, et développer l'agritourisme ainsi que les filières viticoles. L'objectif est double : structurer une offre cohérente et attractive, et assurer une répartition équilibrée des retombées sur l'ensemble des communes, du Nord à dominante économique au Sud, plus axé sur le paysage et le patrimoine. Cette orientation ancre durablement l'Auxerrois comme une destination authentique, accueillante, et résolument tournée vers un tourisme durable et expérientiel.

Cette OAP constitue un outil d'intégration des enjeux touristiques dans les politiques d'aménagement de la CAA. Elle s'inscrit dans une logique de cohérence avec les documents régionaux (SRDTL Bourgogne-Franche-Comté 2023-2028), et vise à renforcer l'attractivité, la lisibilité et la durabilité de l'offre touristique auxerroise.



Préambule

La Stratégie de Développement Touristique 2021-2031

A l'échelle de l'auxerrois, l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Auxerrois a établi la Stratégie de Développement Touristique du territoire jusqu'à 2031. Celle-ci met notamment en avant le potentiel économique grandissant en France du tourisme durable et des séjours de courte durée consacrés aux « villes moyennes », des marchés sur lesquels l'Auxerrois a une carte à jouer : « Par ses caractéristiques intrinsèques qui font se déployer autour d'une colonne vertébrale aquatique, les vignobles, les champs agricoles, les paysages, les espaces naturels, les villages typiques, l'Auxerrois est un territoire propice au tourisme vert » (issu du document de Stratégie de Développement Touristique). Se basant sur une analyse détaillée des forces et des faiblesses de l'Auxerrois, ce document en a fait rejaillir les qualités en matière de tourisme patrimonial et de tourisme fluvial et fluvestre.

Les possibilités d'augmentation de la capacité en hébergements touristiques apparaissent aussi comme des leviers de développement identifiés.

La valorisation touristique du territoire est traduite dans un plan d'actions décomposé en 9 « caps » :

- Développer l'hébergement touristique durable
- Réaménager le port et les haltes nautiques
- Développer l'offre de tourisme nature/vélo/rando
- Devenir une destination viticole authentique
- Développer le tourisme culturel
- Développer le tourisme d'affaires
- Travailler la visibilité de la marque AUXERRE
- Favoriser la qualité et l'humanité de l'accueil
- Améliorer l'interconnexion Paris/Dijon/Monde

Ces caps servent l'ambition du territoire à devenir une destination identifiée comme ambassadrice du « tourisme durable »



L'Auxerrois dans son environnement touristique proche
Source : Schéma de développement touristique 2021-2031

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028

À l'échelle régionale, le SRDTL adopte le **tourisme responsable** comme fil rouge. Il s'inscrit dans une volonté affirmée de transition vers un tourisme responsable, conciliant enjeux écologiques, viabilité économique et équité sociale. Face aux effets du dérèglement climatique, la Région place la durabilité au cœur de sa stratégie touristique, en s'appuyant sur ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales. Elle entend soutenir les filières existantes (itinérance, oenotourisme, patrimoine...) tout en développant de nouveaux axes comme le tourisme de savoir-faire ou la montagne quatre saisons. Ce schéma a été co-construit avec l'ensemble des acteurs du secteur et s'articule autour de trois axes : développement des filières stratégiques, attractivité touristique, et coopération/ingénierie. Il est décliné en 24 chantiers concrets, allant de l'aménagement des sites naturels à la professionnalisation des acteurs. La gouvernance partagée et l'engagement du Comité Régional du Tourisme garantissent la mise en œuvre de cette politique ambitieuse, résolument tournée vers un avenir plus durable. Se saisissant de ces stratégies, l'OAP est déclinée en 4 parties :

- Cordonner un tourisme patrimoniale articulé à Auxerre,
- Favoriser un tourisme « productif » local,
- Assurer un tourisme de nature qui limite l'impact sur les ressources naturelles,
- Favoriser une continuité touristique sur la vallée et aux abords (tourisme autour des routes / mobilité).

Chacune de ces parties présentent des grandes orientations qui sont ensuite spatialisé sur des schémas à l'échelle du territoire.



Le constat issu du diagnostic territorial du PLUi

Un potentiel agritouristique encore peu exploité.

Neuf exploitants agricoles ont exprimé leur volonté d'ouvrir leur ferme à la visite ou à l'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, fermes-auberges, points de vente à la ferme). Au-delà de la transmission des savoir-faire et de la valorisation du patrimoine bâti rural, ces projets sont perçus comme des leviers économiques complémentaires. Ils contribuent à maintenir l'activité agricole tout en préservant les paysages caractéristiques du sud de l'Auxerrois, marqués par les ceriseraies et les vignobles.

Une offre de slow-tourisme déjà bien structurée.

Le territoire est traversé par les sentiers de grande randonnée GR 13 et GR 654, la véloroute V51, ainsi que plusieurs boucles cyclables (Coulée Verte, Bruyères, Sinotte, Vignobles, Deux Vallées). À cela s'ajoutent de nombreux services de vélo à assistance électrique répartis dans les 29 communes. Trois sentiers thématiques enrichissent cette offre : le Chemin de l'Eau à Gurgy, les Trois Clochers dans les ceriseraies, la Treille de Saint-Bris au cœur des vignes et le Parcours Chevannes arpentant les châteaux.

Un tourisme fluvial à fort potentiel.

L'Yonne et le canal du Nivernais offrent un linéaire navigable jalonné de haltes (Bailly, Vaux, Gurgy, Vincelles...) et d'un port fluvial à Auxerre, soumis à un projet de développement et de requalification. Les maisons éclusières, pour la plupart sous-utilisées, représentent un gisement foncier stratégique pour accueillir gîtes d'étape, cafés-vélo ou bases nautiques, à l'image de projets déjà menés sur d'autres canaux français.

L'œnotourisme, moteur d'attractivité.

Les appellations Irancy, Saint-Bris, Bourgogne Côte d'Auxerre, Coulanges-la-Vineuse et Chitry positionnent le territoire sur la Route touristique du Vignoble de l'Yonne (260 km, cinq boucles). Ce dynamisme viticole s'appuie sur un patrimoine immatériel fort – gastronomie, convivialité, art de vivre bourguignon – que la stratégie locale souhaite valoriser à travers des itinéraires et des expériences immersives.

Une capacité d'accueil à renforcer dans le sud du territoire.

La CAA dispose d'environ 1 300 hébergements touristiques, concentrés majoritairement autour

d'Auxerre et des abords de l'A6 (Appoigny, Monéteau), ainsi que 73 emplacements de camping. Une offre diffuse de gîtes et de locations chez l'habitant complète cet ensemble. Toutefois, seuls deux établissements sont aujourd'hui labellisés Qualité Tourisme et un seul projet de camping écoresponsable est prévu au sud d'Auxerre. Ce secteur, pourtant riche en paysages singuliers, reste donc sous-doté en capacités d'accueil touristiques.

Un territoire aux composantes patrimoniales remarquables

Sa position au carrefour des voies terrestres et fluviales a permis à l'Auxerrois d'être une terre d'accueil des populations. L'héritage de cette histoire millénaire est aujourd'hui transcrit au travers d'un riche patrimoine culturel. En effet, l'Auxerrois est support de 66 Monuments Historiques (MH) comprenant des édifices remarquables tels que des châteaux, des édifices religieux, des ponts, etc. La richesse bâtie du territoire s'exprime aussi au travers de nombreux sites/objets inscrits ou classés ainsi qu'un petit patrimoine diversifié. En janvier 2020, l'Auxerrois a obtenu le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », renforçant l'attractivité culturelle et patrimoniale du territoire .

Orientations et principes

Afin de répondre à un contexte de transition écologique, de recherche de qualité de vie et de valorisation des territoires, le développement touristique de l'Auxerrois constitue un levier structurant pour l'économie locale, la valorisation du patrimoine et l'attractivité résidentielle. L'OAP thématique « Tourisme » vise à accompagner cette dynamique en encadrant les évolutions du territoire dans une logique de durabilité, de cohérence spatiale et de mise en valeur des identités locales. Pour répondre aux spécificités de l'Auxerrois – entre ville centre patrimoniale, villages viticoles, vallées fluviales, forêts et paysages ruraux – quatre orientations complémentaires ont été définies. Elles visent à organiser un développement touristique harmonieux, respectueux des ressources, capable de valoriser les singularités de chaque secteur tout en assurant une articulation à l'échelle intercommunale. Les quatre orientations retenues sont :

- Orientation 1 : Coordonner un tourisme patrimonial articulé à Auxerre

S'appuyer sur le cœur historique d'Auxerre pour structurer une offre patrimoniale à l'échelle du territoire, en favorisant la mise en réseau des monuments, bourgs anciens et des thématiques patrimoniales.

- Orientation 2 : Favoriser un tourisme « productif » local

Développer les formes de tourisme liées à la production locale (vigne, agriculture, artisanat) en valorisant les savoir-faire, les circuits courts et les paysages agricoles emblématiques.

- Orientation 3 : Assurer un tourisme durable qui limite l'impact sur les ressources naturelles

Promouvoir les activités de pleine nature (randonnée, itinérance douce, écotourisme) tout en préservant les milieux sensibles, les continuités écologiques et la biodiversité.

- Orientation 4 : Renforcer l'identité fluviale et multimodale de l'Auxerrois

Renforcer les liens entre les espaces fluviaux, les boucles cyclables, les villages traversés et les lieux de séjour, pour constituer une trame touristique lisible et connectée à l'échelle du territoire.

Orientation 1 : Coordonner un tourisme patrimonial articulé à Auxerre

Labellisée Pays d'Art et d'Histoire depuis 2020, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois recense 66 monuments historiques, dont 37 concentrés dans le centre-ville d'Auxerre, classé Site patrimonial remarquable. Ce cœur historique constitue le socle structurant de l'offre patrimoniale locale.

Le projet de territoire 2021–2031 positionne l'Abbaye Saint-Germain comme futur pôle touristique central, alliant culture et économie autour de la thématique de l'écrit et des arts de la parole. Le quartier Saint-Pierre, cœur du centre historique, bénéficiera quant à lui du programme Action Cœur de Ville pour attirer les investissements. Le centre-ville d'Auxerre est ainsi au cœur des grandes orientations patrimoniales à venir.

À l'inverse, les monuments historiques situés dans les communes environnantes restent encore peu valorisés et intégrés à l'offre touristique. Ces atouts, particulièrement présents dans le sud du territoire (site archéologique d'Escolives-Sainte-Camille, village de Coulanges-la-Vineuse, etc.), constituent pourtant un fort potentiel de diversification et d'enrichissement de l'offre patrimoniale.

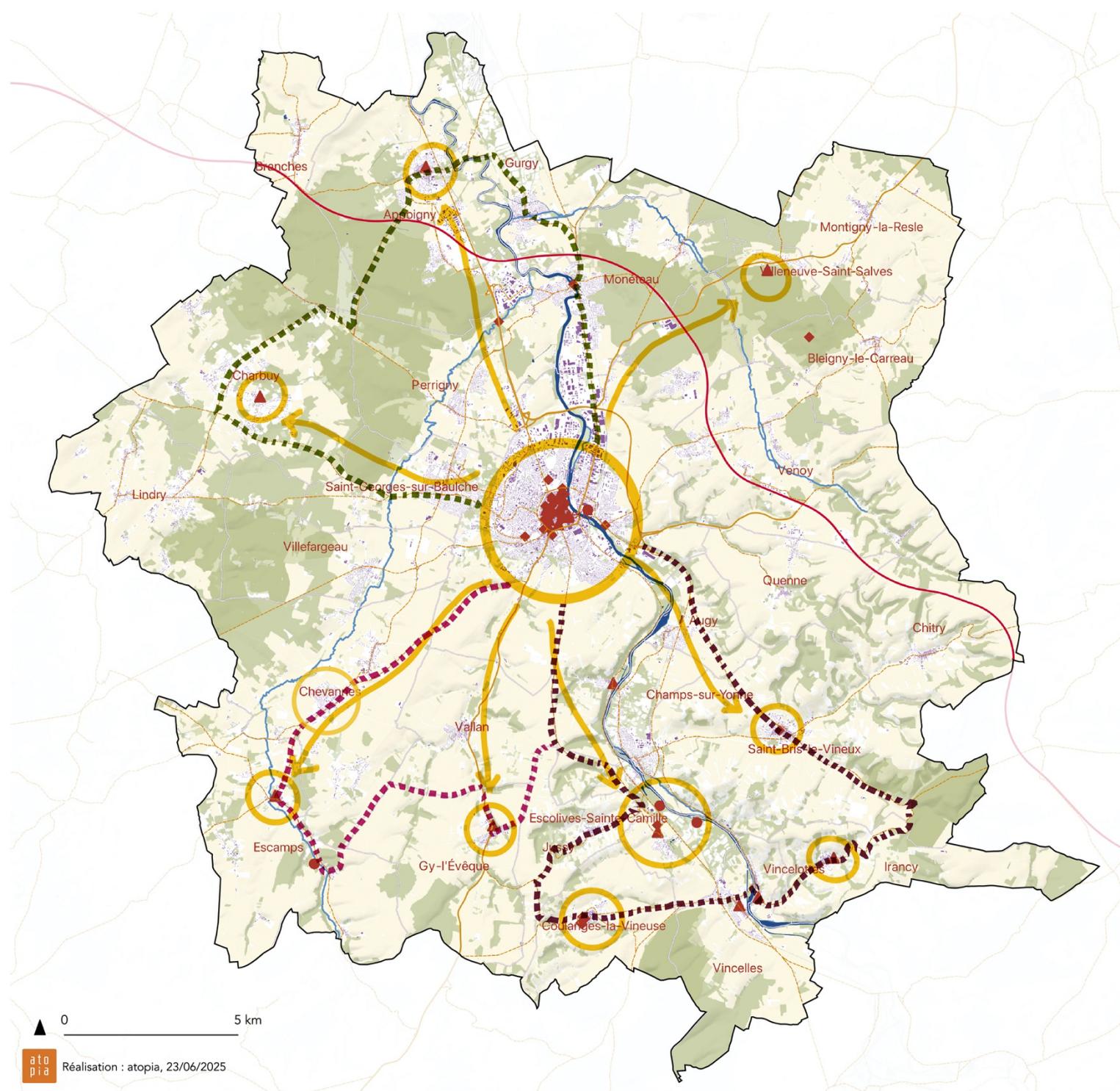
Objectif :

Renforcer la lisibilité, la mise en réseau et l'attractivité du patrimoine à l'échelle de l'ensemble des communes de l'Auxerrois, en s'appuyant sur Auxerre comme tête de pont d'un tourisme patrimonial cohérent, lisible et structuré.

Principes :

- **Un principe de valorisation du patrimoine des bourgs périphériques :** Déployer une démarche de mise en valeur du patrimoine des petites communes, en s'appuyant sur le bâti rural protégé comme porte d'entrée vers les villages de l'Auxerrois. La majorité d'entre eux abrite au moins un monument historique, généralement situé dans un centre ancien bien conservé.
- **Un principe de création des parcours de découverte à partir d'Auxerre :** Tirer parti de l'accessibilité des bourgs par les routes départementales pour intégrer ces centres anciens à des itinéraires touristiques thématiques au départ d'Auxerre (architecture viticole, patrimoine forestier, habitat rural...).

- **Un principe de mise en scène des patrimoines locaux :** Mettre en valeur les petites centralités à travers des actions de mise en scène : signalétique patrimoniale, dispositifs numériques, parcours thématiques... en s'appuyant sur le réseau existant de monuments historiques.
- **Un principe de développement des itinéraires patrimoniaux connectés à Auxerre :** Concevoir des circuits reliant les principaux sites patrimoniaux autour de thématiques différencierées : patrimoine vigneron, patrimoine forestier, patrimoine religieux, anciens moulins, maisons de vignerons, etc.
- **Un principe d'amélioration des abords des sites patrimoniaux :** Travailler l'environnement immédiat des édifices pour renforcer leur attractivité : dégagement visuel, mise en scène paysagère, signalétique, installation de mobilier d'assise, dispositifs explicatifs...
- **Un principe d'intégration des itinéraires à l'offre de slow-tourisme :** Connecter les circuits patrimoniaux aux itinéraires de randonnée, véloroutes ou voies fluviales, en cohérence avec les autres dynamiques touristiques du territoire.
- **Un principe de soutien à la réhabilitation et la réaffectation du patrimoine :** Encourager la restauration et la réutilisation des édifices patrimoniaux via des dispositifs d'aide ou des partenariats initiatifs, en particulier dans les communes bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques.
- **Un principe de déploiement d'une communication patrimoniale unifiée :** Élaborer une stratégie de communication cohérente (signalétique harmonisée, cartographie, brochures, identité visuelle) pour accroître la notoriété du patrimoine hors Auxerre et mieux répartir les flux touristiques sur l'ensemble du territoire.



Valoriser les abords des bâtis patrimoniaux

- ▲ Eglise
- ▲ Abbaye et chappelles
- Châteaux
- ♦ Autres monuments historiques

Rayonnement touristique vers les bourgs ruraux

Propositions de parcours thématiques :

- Bourgs ruraux forestiers
- Bourgs ruraux agricoles
- Bourgs ruraux viticoles

Orientation 2 : Favoriser un tourisme « productif » local

Territoire agricole par excellence, l'Auxerrois conjugue grandes cultures, vergers de cerisiers et vignobles de renom dont les appellations AOC Bourgogne-Côtes-d'Auxerre, Saint-Bris et Irancy. Si l'œnotourisme y est déjà bien implanté et dynamique, l'agritourisme reste quant à lui encore peu développé et sous-valorisé.

Pourtant, les rencontres menées dans le cadre du diagnostic agricole ont révélé un réel intérêt des exploitants pour l'accueil touristique : 9 agriculteurs ont exprimé le souhait de créer une activité touristique sur leur ferme. Ce potentiel ouvre la voie à une diversification de l'offre locale à travers différentes formes : fermes pédagogiques ou découvertes, camping à la ferme, gîtes, dégustations, circuits courts ou animations autour du cycle agricole.

Ce développement apparaît d'autant plus pertinent que l'offre d'hébergement touristique reste déséquilibrée à l'échelle du territoire. Elle est aujourd'hui concentrée dans le nord, notamment autour d'Auxerre et des axes autoroutiers, alors que les espaces agricoles du sud, notamment les vergers et les cultures en plaine, restent très peu pourvus. Cette situation freine le déploiement d'un tourisme rural de proximité.

Dans une logique de synergie entre acteurs et filières, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois s'appuie également sur la démarche de son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier vise à structurer un écosystème alimentaire durable fondé sur les circuits courts, la transition écologique des pratiques agricoles et l'accès pour tous à une alimentation saine et locale. En cela, l'agritourisme devient un levier stratégique, à la croisée des enjeux agricoles, touristiques, environnementaux et sociaux.

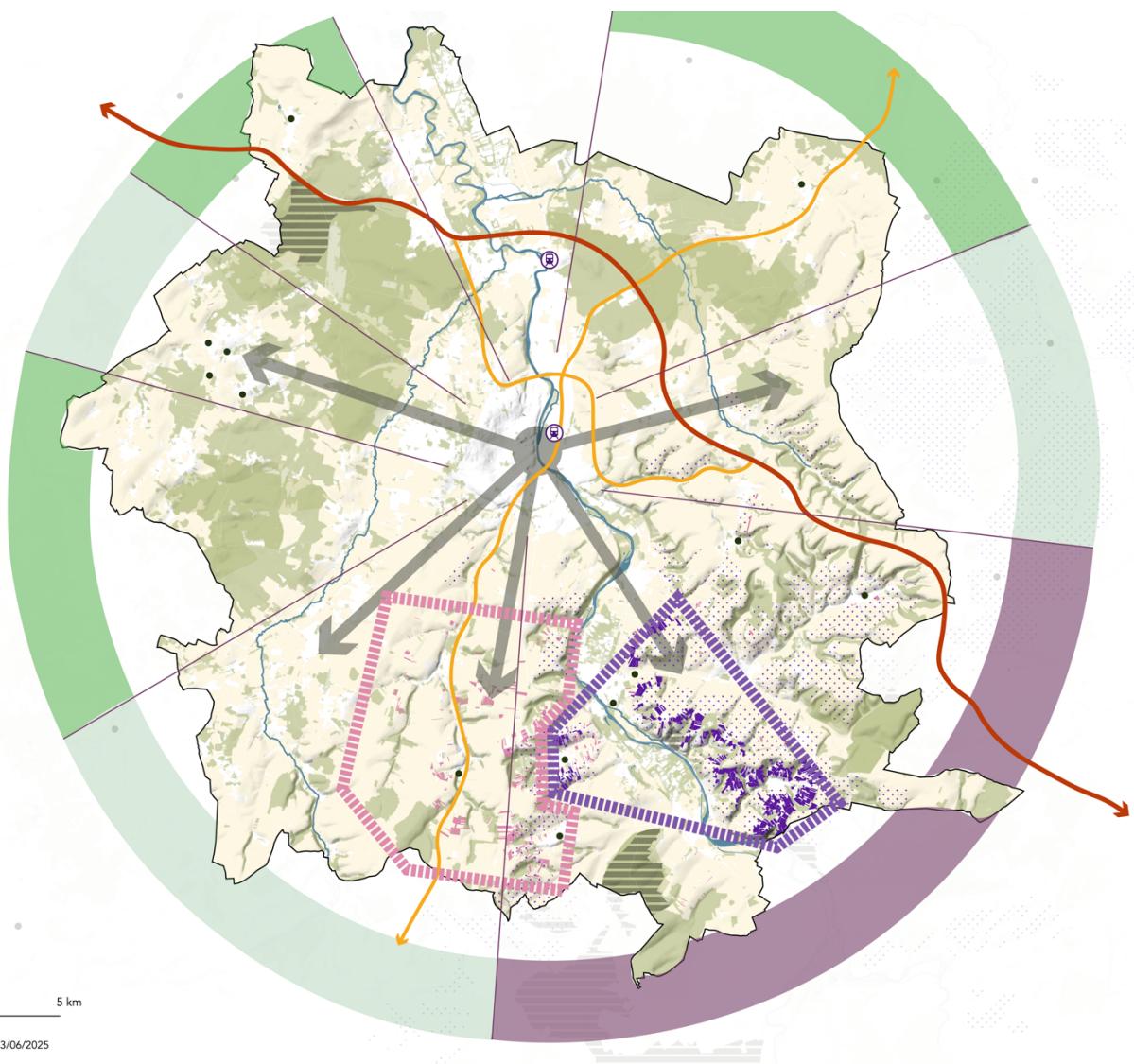
Ce projet reflète une ambition claire : faire du territoire un espace vivant, où l'agriculture devient à la fois ressource nourricière, patrimoine vivant et support d'accueil touristique, au cœur d'un développement équilibré et résolument tourné vers l'avenir.

Objectif :

- Retisser le lien entre Auxerre et son territoire viticole et agricole.
- Accroître la visibilité et l'attractivité de la destination « vignoble et terroirs de l'Auxerrois ».

Propositions de principes :

- **Un principe de développement ciblé de l'hébergement vigneron et agritouristique,** en créant un plan d'action dédié, avec des aides à l'investissement, des appels à projets et des démarches de labellisation dans les secteurs sous-dotés (plaines agricoles, piémonts viticoles).
- **Un principe d'exemplarité environnementale,** à travers la création d'une charte « Écotourisme en Auxerrois », engageant les exploitants sur des pratiques responsables (tri, circuits courts, récupération d'eau...), afin de répondre aux attentes d'une clientèle sensible et renforcer l'image d'une destination durable.
- **Un principe de valorisation événementielle du patrimoine viticole,** visant à densifier et étaler dans le temps l'offre d'animations autour de la vigne (vendanges participatives, ateliers, balades hivernales...) pour dynamiser la fréquentation en basse saison.
- **Un principe d'accessibilité renforcée des exploitations,** grâce à une signalétique homogène et identifiable, à l'intégration des caves dans les itinéraires de mobilité douce (vélo, randonnée), et à une meilleure promotion via l'Office de tourisme et les lieux d'hébergement.
- **Un principe de mobilité touristique thématique,** par la mise en place d'un « Agribus » complémentaire à l'Enobus, reliant les fermes, marchés et producteurs locaux, avec une tarification adaptée et un service régulier en haute saison.
- **Un principe de synergie territoriale entre producteurs,** hébergeurs et restaurateurs, encourageant la mise en place d'offres intégrées : séjours à thème, paniers pique-nique, tables d'hôtes à la ferme, animations croisées autour du terroir, du paysage et de la gastronomie.



Développer / permettre le développement de l'hébergement vigneron

■ Zone privilégié pour l'hébergement vigneron

Développer / permettre le développement l'hébergement insolite

■ Zone privilégié pour l'hébergement insolite en forêt
■ Zone privilégié pour l'hébergement insolite e fonds de parcelles agricoles

Renforcer l'accessibilité et la visibilité des caveaux et exploitations

■ Zone privilégiée pour des circuits à thème Oenologie

■ Zone privilégiée pour des circuits à thème Arboriculture

→ Déployer un « Agribus » en complément de l'Enobus,

Orientation 3 : Assurer un tourisme durable qui limite l'impact sur les ressources naturelles :

Le territoire de l'Auxerrois bénéficie d'un environnement paysager remarquable, structuré autour de la vallée de l'Yonne et du canal du Nivernais, qui forment une véritable « colonne vertébrale aquatique » traversant et irriguant le territoire. Cet axe naturel est ponctué de bourgs fluviaux, de haltes nautiques, de maisons éclusières, de zones boisées, de coteaux viticoles et de vergers, offrant un cadre privilégié à la pratique du slow-tourisme et des mobilités douces.

Le territoire dispose déjà d'un maillage étoffé d'itinéraires de randonnée et de cyclotourisme – GR 13, GR 654, véloroute V51, sentiers thématiques, voie verte – complété par un réseau intercommunal de vélos en libre-service. Cet ensemble constitue un socle structurant pour le développement d'une offre touristique de nature à faible impact.

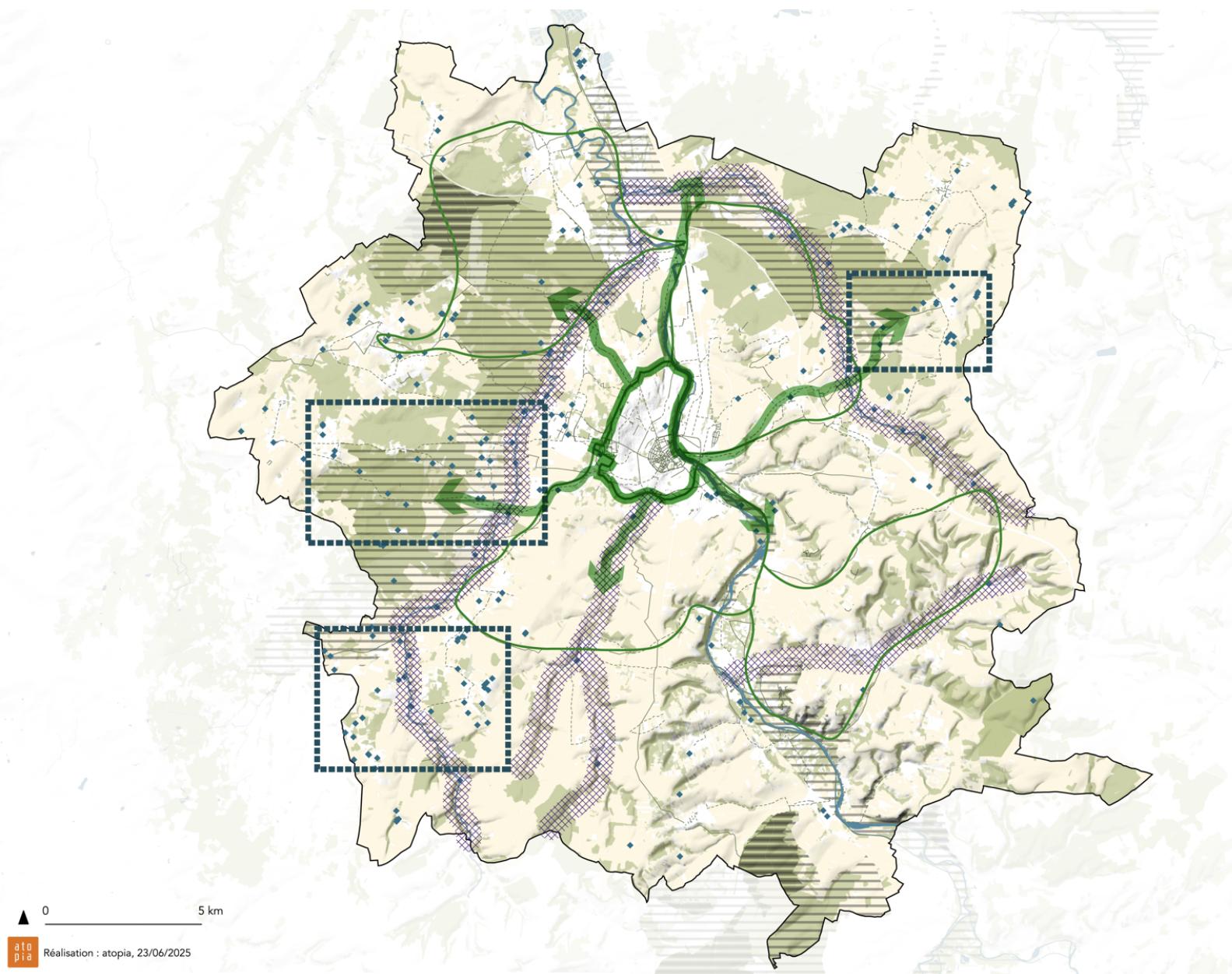
Dans une logique d'articulation avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023–2028, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois réaffirme sa volonté de promouvoir un tourisme de nature accessible, inclusif et attentif à la préservation des milieux sensibles. L'enjeu est double : étendre l'offre d'itinérance douce et d'activités de plein air, tout en maîtrisant les impacts sur les écosystèmes (forêts, rus, mares, haies) grâce à des aménagements légers, réversibles et intégrant des dispositifs pédagogiques.

Objectifs

- **Préserver** les milieux naturels vulnérables en limitant l'artificialisation et en privilégiant des aménagements réversibles.
- **Relier** les paysages naturels aux coeurs patrimoniaux afin de renforcer la lecture de l'histoire locale.
- **Déployer** des mobilités douces (marche, vélo, canoë) pour réduire les émissions liées aux déplacements touristiques.

Propositions de principes :

- **Un principe de valorisation de l'image de nature du territoire**, en affirmant l'Auxerrois comme une destination nature via un plan de communication centré sur la randonnée, les paysages et l'itinérance douce.
- **Un principe de continuité des itinéraires**, par l'amélioration des liaisons et points de vue entre les sentiers existants (GR, Compostelle, V51, voie verte rive droite, Chemin de l'Eau, Trois Clochers, Treille de Saint-Bris...).
- **Un principe de maillage cyclable entre pôles d'intérêt**, en connectant les caves, villages, forêts et berges de l'Yonne grâce aux boucles existantes : Coulée Verte, Boucle des Bruyères, Boucle du Sinotte, Boucle des Vignobles, Boucle des Deux Vallées.
- **Un principe d'intégration paysagère des itinéraires**, via le renforcement de la trame verte (plantation de haies, alignements d'arbres, noues paysagères...) le long des chemins piétons et cyclables.
- **Un principe de mise en valeur des milieux aquatiques**, avec l'installation de belvédères légers accessibles PMR (plateformes sur pilotis, mobilier d'observation, tables d'interprétation...).
- **Un principe de valorisation pédagogique des mares**, par la création de boucles thématiques dotées de contenus interactifs, modules éducatifs, aires de repos, et points d'accès à l'eau pour activités nautiques douces, reliés aux centres-bourgs.
- **Un principe de sensibilisation à la biodiversité**, via des outils numériques, des animations nature (balades guidées, événements saisonniers), en lien avec les acteurs locaux (associations, CPIE, offices de tourisme...).
- **Un principe d'innovation dans les formes d'hébergement**, en soutenant le développement de logements insolites respectueux des paysages et des trames écologiques, en périphérie d'Auxerre pour limiter les déplacements motorisés.
- **Un principe de soutien à l'hébergement itinérant**, en favorisant les péniches-gîtes, aires de camping-cars, campings nature et offres réversibles en bord d'Yonne ou à proximité des itinéraires doux.



Créer des continuités d'itinéraire en valorisant points de vue et liaisons

— Itinéraires existants

----- Itinéraires à réaliser (en projet)

S'appuyer sur les itinéraires piétons et cyclable pour développer la trame verte

→ Connexion verte possible d'Auxerre vers les points d'intérêt de natures proches

Assurer des jonctions cyclables entre pôles touristiques

— Principales boucles cyclables

Installer des belvédères légers sur les rus

■ Bord des rus

Développer une boucle thématique autour des mares

◆ Mares

■ Zones propices au développement de la boucle thématique

Sensibiliser les visiteurs aux enjeux écologiques

■ Zones Natura 2000

■ ZINEFF

Orientation 4 : Renforcer l'identité fluviale et multimodale de l'Auxerrois

La vallée de l'Yonne et le canal du Nivernais constituent la colonne vertébrale touristique de l'Auxerrois. Le port fluvial d'Auxerre, les haltes nautiques rénovées (Vincelles, Baily, Vaux, Gurgy, Monéteau) et le maillage dense de maisons éclusières forment autant de points d'ancre pour le développement de l'itinérance, qu'elle soit fluviale ou cyclable.

Ces infrastructures s'appuient sur un réseau structurant d'itinéraires : la véloroute V51 (Tour de Bourgogne à vélo), les sentiers GR 13 et 654, ainsi que plusieurs boucles cyclables thématiques (Coulée Verte, Bruyères, Sinotte, Vignobles, Deux Vallées). Le territoire dispose en outre de services de vélos à assistance électrique en libre-service répartis dans les 29 communes, facilitant les mobilités douces et intermodales.

Le projet de territoire 2021–2031 réaffirme cette ambition à travers un objectif clair de « reconquête des berges » : création d'une voie verte sur la rive droite de l'Yonne et triplement des anneaux d'amarrage. L'objectif est de positionner durablement Auxerre comme un véritable hub fluvial, touristique et multimodal, à l'échelle du territoire et du réseau régional.

Objectifs :

- **Assurer la continuité des déplacements touristiques** le long de la vallée
- **Renforcer la multimodalité** (train / vélo / bateau / bus thématiques) pour réduire l'usage de la voiture individuelle.
- **Structurer un réseau d'équipements d'étape** (haltes nautiques, maisons éclusières, aires cyclistes) de qualité homogène.
- **Accroître l'attractivité des grands axes** (V51, Tour de Bourgogne, GR, route touristique des vignobles) en développant services et signalétique partagés.

Propositions de principes :

- **Un principe de structuration des mobilités douces autour du fluvial et du vélo :** Développer un réseau cohérent d'itinéraires doux en connectant haltes fluviales, boucles cyclables (V51, Coulée Verte, Boucle des Vignobles, etc.) et gares (Auxerre, Monéteau-Gurgy). Étendre et sécuriser la Coulée Verte, renforcer les jonctions inter-boucles, et créer des liaisons avec les villages viticoles, les forêts du plateau et le centre d'Auxerre.

- **Un principe de requalification des infrastructures fluviales :** Transformer le port d'Auxerre en hub touristique multimodal (accueil, stationnement vélos, départs vers les vignobles), rénover les haltes nautiques sous-équipées (Baily, Vaux, Monéteau...) avec bornes VAE, sanitaires et signalétique, et reconvertis les maisons éclusières en hébergements ou services (gîtes, cafés-vélos, locations).

- **Un principe de confort et de diversification de l'offre récréative et de pleine nature :** Créer des belvédères, aires de pique-nique, zones de baignade, modules pédagogiques autour des mares, parcours fraîcheur le long de l'Yonne (désimperméabilisation, végétation humide...), tout en valorisant les points de vue paysagers et les perspectives patrimoniales.

- **Un principe de valorisation des cheminements piétons et d'un tourisme sans voiture :** Développer des boucles piétonnes en lien avec les réseaux de transport doux (Agribus, Enobus) pour relier caves, fermes, haltes fluviales et équipements, tout en favorisant la découverte à pied à partir des pôles touristiques.

- **Un principe de lisibilité et de reconnaissance de l'ensemble des itinéraires :** Mettre en place une signalétique homogène sur tous les axes majeurs (GR, V51, itinéraires thématiques, route des vins), avec totems, cartographies et pictogrammes communs pour renforcer la lisibilité de l'offre, quelle que soit la porte d'entrée du visiteur.

- **Un principe de développement du vélo comme identité touristique :** Faire du vélo un levier central de l'attractivité territoriale : obtention du label « Accueil Vélo », adhésion à la charte « Territoires à vélo », accompagnement des prestataires (loueurs, ateliers, événements), création régulière d'offres nouvelles (VAE, gravel, séjours thématiques) et animation d'un événementiel dédié au vélo, porteur des valeurs de santé, nature et partage.



Requalifier le port d'Auxerre en hub touristique



S'appuyer sur la vallée pour développer l'offre touristique :
Mailer les haltes nautiques, réhabiliter les maisons éclusières,
ajouter des points de baignade, prévoir l'implantation d'îlots de
fraîcheur / parcours fraîcheur



Ecluses



Haltes nautiques existantes



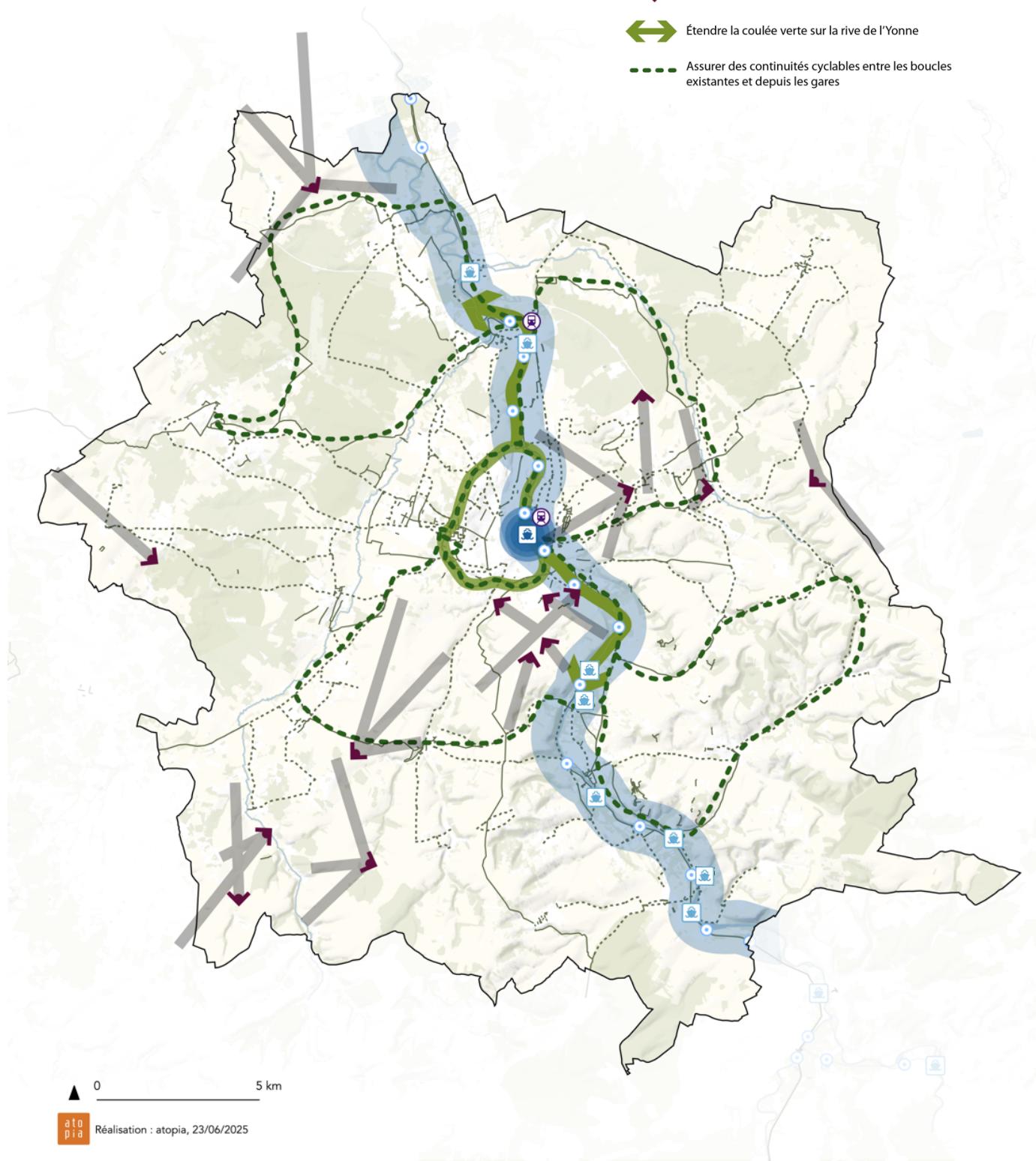
Préserver et aménager les points de vue



Étendre la coulée verte sur la rive de l'Yonne



Assurer des continuités cyclables entre les boucles
existantes et depuis les gares



Réalisation : atopia, 23/06/2025